

|  |  |
| --- | --- |
| Maître d’ouvrage | **Groupement de commandes PNR-COMMUNAUTE DE COMMUNES PYRENEES CERDAGNE-COMMUNE DE LLO** |
| Adresse | **Coordonnateur : PNR des Pyrénées Catalanes****La Bastide 66360 LLO** |
| Tel. / courriel | **0468049760/ orian.batigne@pnrpc.fr** |
| Opération | **AMENAGEMENT D’UN SENTIER D’INTERPRETATION GEOLOGIQUE**  |  |
| Adresse | **COMMUNE DE LLO** |  |
| Référence | **2021-LLO** |  |
| Objet | **CAHIER DES CHARGES****Date et heure limites de remise des offres : 14/6/2021 17h00** |
| Date d’édition | 11/5/2021 |

1. DESCRIPTIF DU MARCHE

* 1. Objet et étendue de la consultation

Le présent cahier des charges concerne l’aménagement d’un sentier d’interprétation géologique, sur la Commune de Llo.

* + 1. Lieux d’exécution

Coordonnées GPS : lon : 2.06° / lat : 42.4522 : sentier des Gorges du Sègre

* + 1. CONSISTANCE DES travaux

Les travaux concernent la mise en place d’un sentier d’interprétation géologique racontant l’histoire des Pyrénées. Cette action s’inscrit dans la continuité d’une action de mise en valeur des belvédères de Cerdagne. Une approche qualitative a été retenue, tant pour le fond que pour la forme, et ce sentier, exigeant, est conçu comme un sentier pilote devant montrer une forme d’exemplarité pour les actions futures. Dans une recherche de qualité et d’exactitude, le travail bibliographique, la rédaction des textes et la production des figures résulte d’un travail en coopération avec un laboratoire de l’Université de Perpignan Via Domitia. Ces travaux consistent en la traduction de ces textes en Catalan et en Anglais afin de proposer des panneaux trilingues, en quelques aménagements au bord du sentier (nettoyage d’affleurements rocheux, élagages, petits terrassements), ainsi qu’en la fabrication et la pose du mobilier d’interprétation (supports et panneaux).

* + 1. DECOMPOSITION EN LOTS
* **LOT 1 : traduction des textes des panneaux pédagogiques du Français au Catalan et Anglais**
* **LOT 2 : aménagements divers le long du sentier**
* **LOT 3 : réalisation et pose du mobilier d’interprétation**

L’entreprise peut répondre à un ou plusieurs lots.

* + 1. Calendrier prévisionnel d’exécution

La durée estimée du chantier est de 1, 5 mois

Le démarrage des travaux est prévu le 15 juin 2021.

* + 1. Visite du site

La visite du site par les candidats est obligatoire pour les lots 2 et 3.

* + 1. Maîtrise d’œuvre

La maîtrise d’œuvre chargée de la maîtrise de chantier est :NEANT

Le chargé de mission du PNR ainsi que les partenaires du groupement de commandes veilleront à la bonne exécution des travaux attendus.

* 1. Contenu ET PRESENTATION DES OFFRES
		1. Contenu

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

* **Le cahier des charges fixant les règles de la consultation et le descriptif des travaux.**
* **Le quantitatif-cadre valant DPGF à la remise de l’offre.**
* **Le cahier des plans et éléments graphiques de la maîtrise d’œuvre en annexe**
	+ 1. Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d’une traduction en français certifiée conforme à l’original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

En cas de non-présentation de tout ou partie des documents figurant ci-dessous, le soumissionnaire verra son offre rejetée au profit de l’offre du candidat arrivant en 2ème position et ainsi de suite.

* + 1. Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

* **La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) paraphée, datée et signée**
* **Une note méthodologique où le candidat répondra à chaque thématique indiquée ci-dessous :**
* La présentation de l'entreprise : curriculum Vitae des principaux intervenants attestant des compétences requises, organisation générale (diminution des nuisances, sécurité, respect de l’environnement), planning prévisionnel et méthodologie mise en œuvre, dispositions adoptées pour respecter les délais, etc.
* Les détails techniques singuliers identifiés par l'entreprise et les dispositions qu’elle prendrait pour les résoudre.
* Les principaux matériaux et matériels avec lesquelles il exécutera ses ouvrages ; sera précisé la provenance, le nom des fournisseurs, les caractéristiques environnementales et techniques par tous moyens (fiches produits, fiches FDES, certification, labels, ou équivalents etc.),
* Les références et qualifications de son entreprise en regard de la spécificité de ce marché,
* **Le présent cahier des charges signé sans réserve**
	+ 1. Documents à transmettre obligatoirement pour l’attribution du marché :
* Certificats visés à l’article 46 du code des marchés publics.
* Extrait K Bis ou attestation équivalente.
* Attestation d’assurance.
* RIB.
	1. Sélection des candidatures et jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| *Libellé* |  |
| --- | --- |
| CRITÈRE 1 - Prix des prestationsMode de Calcul : offre la plus économique / offre étudiée x 10 | 40 % |
| CRITÈRE 2 - Valeur technique au vu de la note méthodologique | 60 % |

* 1. Conditions d’envoi ou de remise des plis

Le pli des candidats doit parvenir au plus tard le : **14 juin 2021 à 17h00**

par voie numérique à l’adresse suivante :

orian.batigne@parc-pyrenees-catalanes.fr

Tout retard entraîne l'élimination de l’offre du candidat. Les offres arrivées hors délais ne seront pas examinées.

* + 1. Renseignements complémentaires

La personne habilitée à donner des renseignements d'ordre juridique ou administratif ou technique est :

orian.batigne@parc-pyrenees-catalanes.fr

* 1. Conditions de la consultation
		1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

* + 1. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

*Les trois lots font l'objet d'un* ***groupement de commandes*** *entre et la Commune de Llo, la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne et le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, afin de partager la prise en charge financière des travaux. Il est régi par une Convention de groupement de commande limitée durant la durée des travaux.*

*Chaque membre du groupement inscrit le montant de l’opération dans le budget de sa collectivité ou de son établissement, et assure l’exécution comptable conformément aux dispositions du marché qui se décomposera comme suit :*

* *% du montant total des travaux H.T des 3 lots plafonnés à 8 500€ H.T à la charge du Parc naturel régional*
* *% du montant total des travaux H.T des 3 lots plafonnés à 2 710.60 € ht à la charge de la Commune de Llo*
* *% du montant total des travaux HT des 3 lots plafonnés à 10 842.40€ ht à la charge de la CC Pyrénées-Cerdagne*

*Les facturations des entreprises seront à établir en conséquence. Un Acte d'engagement commun est établi avec les 3 membres du groupement de commande pour ce lot et détaillera le calcul issu de l’acceptation des offres.*

* 1. ACCEPTATION

Est accepté le présent CAHIER DES CHARGES.

Fait à

La personne responsable de l’entreprise,

*(Lu et Approuvé, signature)*

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

**Les travaux sont détaillés dans l’annexe Cahier de PLANS**

* 1. GENERALITES :

Le sentier d’interprétation consiste en un ensemble de 12 panneaux racontant l’histoire géologique des Pyrénées. Ces panneaux (cf. Éléments graphiques) sont disposés conformément au plan le long du sentier existant des Gorges du Sègre. La première partie de l’itinéraire suit une voie goudronnée, ne posant aucun problème pour l’acheminement du matériel. La seconde partie se déroule le long d’une piste carrossable sans difficulté. Seuls deux panneaux dont la table de lecture se situent à une centaine de mètres de la piste, sur le rocher de la Chapelle Sant Feliu, non accessible à des véhicules.

**ORDRE D’EXECUTION DES TRAVAUX**

Les travaux, sur ce sentier de 4 km environ, sont envisagés dans l'ordre suivant :

* Traduction des textes
* Aménagements du sentier
* Réalisation et pose du mobilier

**ORGANISATION DU CHANTIER**

Le chantier sera organisé de telle façon que tous les matériaux et toutes les fournitures utilisées reçoivent l'agrément du maître d'œuvre, avant leur mise en œuvre. L'utilisation par l'entrepreneur de matériaux ou fournitures non réceptionnés par le maître d'œuvre l'expose à détruire et recommencer l'ouvrage concerné sur simple demande de celui-ci. Toute disposition sera prise pour que les produits, matériaux ou les fournitures refusés quittent immédiatement le chantier. Le poste est réputé inclus dans le prix de l’installation de chantier.

**PROPRETE DES VOIES DE CIRCULATION ET REMISE EN ETAT DES LIEUX**

Quelle que soit la nature des revêtements des voies empruntées par les véhicules de l'entrepreneur, il sera exigé le maintien de celles-ci dans leur état de propreté initial. Ainsi, toute dégradation ou salissure des voies adjacentes au chantier par des engins approvisionnant celui-ci ou en ressortant ne sera pas admise. Si cela survenait, le maître d'ouvrage y fera immédiatement remédier aux frais de l'entrepreneur. Chaque soir les chaussées voisines seront balayées après travaux.

Toutes les traces d'utilisations par des engins " terreux " seront nettoyées au fur et à mesure, la propreté d'ensemble étant exigible sous 24 heures. A défaut, toutes dispositions pourront être prises pour faire réaliser le nettoyage aux frais de l'entreprise sans autres formes d'avertissements.

Par ailleurs, l'attention de l'entreprise est particulièrement attirée sur l'obligation de restituer les zones mises à sa disposition pour le stockage, les installations de chantier... en parfait état. A charge de celle-ci d'établir, avant travaux, un constat d'état des lieux si elle le juge utile. Les déchets divers et gravats seront évacués en décharge publique agréée Le poste est réputé inclus dans le prix de l’installation de chantier.

Une partie des travaux ayant lieu dans des zones naturelles, l’entrepreneur veillera à respecter les lieux en ne laissant derrière lui aucun dépôt.

**IMPLANTATION DES OUVRAGES**

L’implantation des ouvrages que ce soit en altimétrie ou planimétrie, incombe à l’entreprise. Sa concrétisation sur le terrain se fera à l’aide de piquets et de marquages au sol, ou autres procédés.

Le comité de suivi constitué par le Maître d’ouvrage ainsi que le maître d’œuvre devront impérativement valider les implantations avant tout démarrage de travaux.

L’entrepreneur prend en charge, selon l’implantation des ouvrages, de repérer les réseaux selon les indications obtenues auprès des exploitants et concessionnaires desdits réseaux. Il se soumettra alors aux directives que ces derniers pourraient lui imposer en ce qui concerne leur repérage et leur protection. Le poste est réputé inclus dans le prix de l’installation de chantier.

**REUNIONS DE CHANTIER**

Il sera organisé des réunions de chantier chaque semaine, dont le jour sera défini par le Maître d’œuvre et auxquels assisteront :

* Un représentant de la Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne, s’il le souhaite
* Un représentant de la Commune de Llo, s’il le souhaite
* Un représentant du PNR
* L’entreprise

 Au cours de ces réunions, le Maître d’œuvre ou son représentant visitera les travaux, constatera leur avancement, leur qualité, leur conformité aux pièces du projet et donnera toute instruction et éclaircissement qui lui seront demandés.

Il fera toute observation nécessaire.

Il appartiendra aux entreprises de demander toute précision dont elles auraient besoin.

* À l’issue de ces réunions, un compte-rendu sera rédigé par le Maître d’œuvre et accepté par l’entreprise si elle ne formule pas de réserves dans un délai de 5 jours après diffusion du compte rendu.
* Le chargé de mission assurera la diffusion d’une copie de ce compte rendu aux Maîtres de l’Ouvrage, au Pnr, et à toutes les entreprises et personnes directement intéressées.
* Ce compte rendu précisera la date et l’heure de la prochaine réunion et les noms des personnes convoquées, et de ce fait, tiendra lieu de convocation.

Les réunions seront présidées par les Maîtres d’ouvrage ou leur représentant qui rédigeront le Procès-verbal.

**DIRECTION DES TRAVAUX**

 L'entrepreneur sera tenu de maintenir en permanence sur le chantier pendant l'exécution des travaux, une personne au courant des techniques de toutes natures employées pour l'exécution de la présente commande et par ailleurs chargée de :

* Recevoir notification des ordres de services et des instructions écrites ou verbales du Chargé de mission et en assurer l'exécution,
* Accepter les constats concernant les prestations exécutées.

L’entrepreneur remettra au maître d’ouvrage les pouvoirs pour la personne ou les personnes qu’il aura désignées pour le représenter.

**RECEPTIONS**

La réception partielle des travaux interviendra à la fin de la phase travaux. A cette occasion, les installations seront repliées et les lieux en parfait état. L'entreprise fournira le dossier des ouvrages exécutés.

2.2 DESCRIPTIF DES OPERATIONS :

**LOT 1 : il s’agit de traduire des textes (environ 6000 mots) de vulgarisation scientifique du Français vers le Catalan et l’Anglais. Une maîtrise des domaines scientifiques (géologie, géomorphologie) est plus que recommandée.**

**LOT 2 : il s’agit de travaux d’aménagement destinés à mettre en valeur des affleurements rocheux ou à mettre en sécurité le promeneur. L’aménagement le plus important est une petite plateforme d’environ 5m2 à aménager à la mini-pelle en bord de route au niveau des bains de Llo. Le reste consiste en des travaux de nettoyage, d’élagage et de petits terrassements (quelques marches en rondins).**

**LOT 3 : à partir de supports graphiques fournis, il s’agit de réaliser l’impression et les supports des panneaux pédagogiques, puis d’en assurer la pose le long du sentier.**

**Les lots 2 et 3 font l’objet d’options et variantes à proposer de la part des candidats. Le groupement de commandes les étudiera attentivement avant d’arrêter son choix en fonction de leurs pertinences et coûts.**

**Les délais de réalisation étant relativement courts, les candidats devront également intégrer ce paramètre dans leur offre.**